



ASSURANCE DE LA CONSTRUCTION

Un propriétaire de projets se concentrera-t-il toujours sur les basses primes s'il n'obtient pas l'expertise voulue dans les moments où il en aurait le plus besoin?

Les réclamations en matière d'assurance de la construction comportent des enjeux considérables, mais ce ne sont pas tous les assureurs qui possèdent l'expertise nécessaire pour traiter de telles réclamations efficacement.

Quels sont les facteurs que les propriétaires de projets ou les entrepreneurs devraient prendre en considération lorsqu'ils recherchent un assureur?

- L'assureur comprend-il la nature spécialisée des activités du propriétaire de projets ou de l'entrepreneur de sorte que dans l'éventualité d'une réclamation, ces derniers n'auront pas à former l'équipe de gestion des réclamations?
- Le propriétaire de projets ou l'entrepreneur est-il convaincu que l'équipe de gestion des réclamations possède l'expertise voulue pour lui obtenir le meilleur règlement?
- L'équipe de gestion des réclamations prendra-t-elle sur elle d'aider au propriétaire de projets ou à l'entrepreneur à comprendre ce qui se passe et pourquoi, dans chacune des étapes du processus?

Faits en bref – Réclamations en matière d'assurance de la construction chez Victor

- En moyenne, nous réglons chaque année des réclamations en matière d'assurance de la construction s'élevant à 12 millions de dollars.
- Depuis 1993, nous avons géré plus de 4 000 réclamations en matière d'assurance de la construction.
- En moyenne, nous recevons 220 nouvelles réclamations en matière d'assurance de la construction chaque année et gérons environ 400 réclamations actives.
- La majorité de nos analystes de sinistres dans le département de la Construction ont plus de 10 années d'expérience en gestion des réclamations chez Victor.
- Nos racines dans l'industrie de la construction sont profondes; nous comptons plus de 20 années d'expérience dans la gestion des réclamations dans les secteurs de l'architecture et de l'ingénierie, et dans la gestion d'un programme d'assurance qui est parrainé par Ingénieurs Canada et l'Association des firmes de génie-conseil du Canada (AFGC).

L'expertise de Victor en matière de réclamations s'étend bien au-delà des réclamations en matière de construction. Depuis 1981, Victor a géré plus de 44 000 réclamations dans toutes nos gammes de produits et a réglé des sinistres totalisant plus de 1,5 milliard de dollars.

L'expertise voulue – Dans les moments où vous en avez le plus besoin

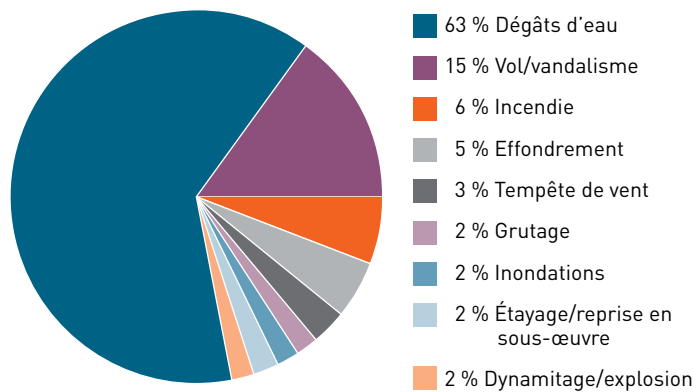
Nous connaissons l'industrie de la construction.

Notre équipe interne d'analystes de sinistres a plus de 50 années d'expérience combinée dans la gestion des réclamations en matière de construction chez Victor. Chaque membre de l'équipe possède une vaste expérience de l'industrie qui lui est précieuse dans ses fonctions, ainsi que des antécédents dans le secteur de l'ingénierie, de la construction ou de l'assurance. Nous collaborons également avec des avocats et des experts en sinistres spécialisés qui, grâce à leur vaste expérience du domaine de la construction, contribuent à la résolution des réclamations.

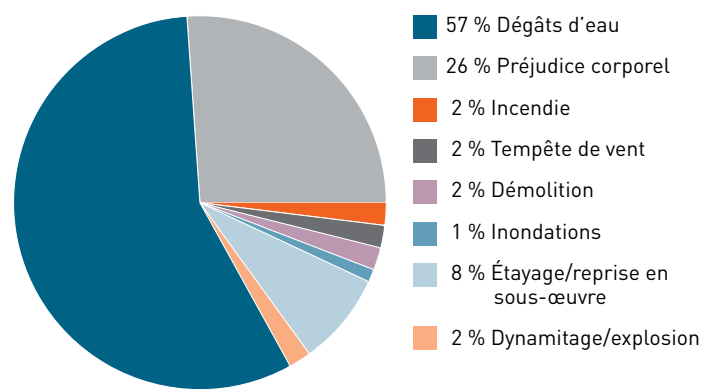
Pour nous, un client « informé » est un client heureux.

C'est pour cette raison que nous prenons sur nous de tenir les clients informés de ce qui se passe et pourquoi, dans chacune des étapes du processus des réclamations. Par conséquent, si nous recevons un rapport de l'un de nos fournisseurs de service, nos clients le recevront également. Cela semble évident, mais l'expérience nous montre que ce ne sont pas tous les assureurs qui le font. Nous accompagnerons notre client depuis le premier appel après que ce dernier nous a déclaré une réclamation jusqu'à la résolution.

Type de réclamation – Assurance chantier



Type de réclamation – Assurance wrap-up



À propos de Victor

Gestionnaires d'assurance Victor inc. est une filiale de Victor Insurance Holdings et un chef de file des sociétés de gestion d'assurance. Nous avons une histoire riche en assurance spécialisée et offrons une gamme unique de produits et de programmes de responsabilité professionnelle, d'assurance de dommages spécialisée, ainsi que d'avantages collectifs et d'avantages aux retraités, qui sont distribués par des courtiers et des conseillers de régime indépendants.

Victor s'engage à donner des moyens aux professionnels de l'assurance et leurs clients grâce à l'innovation, à une expertise spécialisée en matière de souscription et à une philosophie d'affaires flexible axée sur la technologie.

Produits de la construction

- Assurance chantier
- Assurance wrap-up
- Responsabilité civile générale des entrepreneurs
- Assurance pollution pour entrepreneurs
- Assurance combinée de la responsabilité environnementale pour les entrepreneurs et les consultants

Visitez assurancevictor.ca pour en apprendre davantage.

Le présent document a été publié uniquement à des fins illustratives et ne constitue pas un contrat d'assurance. Il a été conçu pour fournir un aperçu global du programme. Seule la police d'assurance peut fournir les modalités, la garantie, les montants, les conditions et les exclusions réels. La disponibilité du programme de même que les garanties sont assujetties à des critères de souscription individuels.